

2 juin 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue via des moyens technologiques de communication conformément aux arrêtés ministériels 2020-029 et 204-2021 du 26 avril 2020 et du 11 mars 2021 adoptés en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c.S-2.2), le mercredi 2 juin 2021 à 20 h 00.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse, Françoise Boudrias.

Sont absents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 2 : Jasmin Boucher

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier.

MOT DE BIENVENUE

En raison des directives gouvernementales reliées à la pandémie de la COVID-19 demandant de limiter les rassemblements, la séance ordinaire du conseil municipal est tenue le 2 juin 2021 par visioconférence en direct via la plateforme Zoom. Le lien URL permettant la connexion est disponible et accessible à tous sur le site Internet de la Municipalité.

Les prochaines séances feront l'objet d'avis spécifique selon les circonstances et l'évolution de la situation.

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance par visioconférence en direct via la plateforme Zoom, les citoyens souhaitant poser des questions au conseil relativement à l'ordre du jour de la séance pourront le faire.

Deux périodes de questions seront mises à la disposition des citoyens :

- La première, relativement aux points à l'ordre du jour ;
- et la seconde, à la fin de la séance, pour les questions en général.

Pour poser les questions, ceux qui le souhaitent, doivent indiquer, dans la boîte de clavardage du logiciel Zoom, qu'ils souhaitent poser une question. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim donnera le droit de parole, à tour de rôle, aux citoyens qui auront un maximum de 3 minutes pour poser leur question. Les membres du conseil municipal y répondront par la suite.

ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance de consultation publique et séance ordinaire du 5 mai 2021, séance extraordinaire du 20 mai 2021

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 28 avril au 21 mai 2021

05- Administration

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 2 juin 2021
- 5.2 Approbation du budget 2021 et du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation Au cœur de chez nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie
- 5.3 Octroi d'un mandat de services et de fournitures d'équipement téléphonique pour le remplacement du système téléphonique de la Municipalité – ELPC Inc.

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période du 23 avril au 20 mai 2021
- 6.2 Constat d'infraction – Travaux effectués sans permis de déboisement et la mise en place d'une fondation de résidence – Lot 6 415 637 du cadastre du Québec
- 6.3 Constat d'infraction – Travaux effectués sans permis de déboisement, la mise en place d'une fondation de résidence et d'un garage et l'installation d'un puits artésien – Lot 5 611 924 du cadastre du Québec
- 6.4 Constat d'infraction – Travaux effectués sans permis de la mise en place d'une fondation d'immeuble – Lot 6 376 717 du cadastre du Québec
- 6.5 Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme d'avocats Bélanger Sauvé pour intenter les procédures - Lot 5 610 438 (490, 500 et 514, rang du Pied-de-la-Montagne)
- 6.6 Avis de motion d'un projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

07- Sécurité publique

- 7.1 Autorisation de la tenue d'un feu d'artifices au Camping Campus

08- Loisirs et culture

- 8.1 Diffusion de messages radiophoniques – Fête nationale
- 8.2 Autorisation de paiement pour la réfection du Centre des loisirs – Certificat de paiement numéro CP-2 – GMI Construction

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 23 avril au 21 mai 2021
- 9.2 Octroi d'un contrat de fauchage de fossés pour les rues de la municipalité pour la saison 2021
- 9.3 Octroi d'un contrat de fauchage de fossés pour les routes du ministère des Transports du Québec pour la saison 2021

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2021-06-137

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 02.

Pour poser les questions, ceux qui le souhaitent, doivent indiquer, dans la boîte de clavardage du logiciel Zoom, qu'ils souhaitent poser une question. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim donnera le droit de parole, à tour de rôle, aux citoyens qui auront un maximum de 3 minutes pour poser leur question. Les membres du conseil municipal y répondront par la suite.

Comme une autre période de questions sera à la disposition des citoyens à la fin de la séance, seules les questions relativement aux points à l'ordre du jour seront prises à ce moment-ci. Pour les autres questions, nous vous prions d'attendre à la toute fin.

Aucune question n'a été posée.

La période de questions est close à 20 h 02.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-06-138

3.1 Séance de consultation publique et séance ordinaire du 5 mai 2021 et séance extraordinaire du 20 mai 2021

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance de consultation publique et séance ordinaire du 5 mai 2021 et séance extraordinaire du 20 mai 2021 soient approuvés.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2021-06-139

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 28 avril 2021 au 21 mai 2021

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 28 avril au 21 mai 2021.

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 28 avril au 21 mai 2021.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2021-06-140

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 2 juin 2021**

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 2 juin 2021 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **520 368,95 \$**.

Décaissements : chèques 14149 à 14168	110 710,15 \$
Chèque annulé :	(0 \$)
Comptes fournisseurs : chèques 14169 à 14211	368 408,89 \$
Salaires pour la période du 25 avril au 22 mai 2021	41 249,91 \$
Total de la période :	520 368,95 \$

Adoptée

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Me François Alexandre Guay
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-06-141

5.2 **Approbation du budget 2021 et du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation au Cœur de chez nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie**

ATTENDU

l'approbation de la Société d'habitation du Québec du budget 2021 et du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation au Cœur de chez nous le 11 décembre 2020 et le 5 mai 2021;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve le budget 2021 et le budget révisé 2021 de l'Office d'habitation au Cœur de chez nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie dont le déficit partageable passe de vingt-deux mille huit cent quarante-deux dollars (22 842,00 \$) à vingt-trois mille huit cent cinquante-six dollars (23 856,00 \$) selon le budget révisé 2021 datée au 5 mai 2021 ;

QUE la contribution de la Municipalité de Sainte-Mélanie passe de deux mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars (2 284,00 \$) à deux mille trois cent quatre-vingt-six dollars (2 386,00 \$) selon le budget révisé 2021 datée au 5 mai 2021.

Adoptée

2020-06-142

5.3 Octroi d'un mandat de services et de fournitures d'équipement téléphonique pour le remplacement du système téléphonique de la Municipalité – ELPC Inc.

ATTENDU

la proposition de services et fournitures d'équipement téléphonique préparée par madame Stéphanie Poirier, représentante commerciale de la compagnie ELPC Inc. datée du 19 avril 2021 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER un mandat de services et de fournitures d'équipement téléphonique à la compagnie **ELPC Inc.** pour le remplacement du système téléphonique de la Municipalité par un service téléphonique par Protocol Internet pour un montant n'excédant pas sept mille deux cent quatre-vingt-un dollars et soixante cents (7 281,60 \$) plus taxes, incluant les frais d'installation et de formation ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié ;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2021-06-143

6.1 Rapport du service d'Urbanisme pour la période du 23 avril au 20 mai 2021

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'Urbanisme pour la période du 23 avril au 20 mai 2021 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'Urbanisme pour la période du 23 avril au 20 mai 2021.

Adoptée

2021-06-144

6.2 Constat d'infraction – Travaux effectués sans permis de déboisement et la mise en place d'une fondation de résidence – Lot 6 415 637 du cadastre du Québec

ATTENDU

le rapport d'inspection daté au 5 mai 2021 déposé et préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur adjoint en bâtiment et environnement ;

ATTENDU

qu'il a été constaté lors de l'inspection des infractions à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour des travaux de déboisement et la mise en place d'une fondation de résidence effectués sans autorisation sur le lot 6 415 637 situé sur la rue Lajeunesse dont les propriétaires sont madame Karine Demers et monsieur Olivier Gagné ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie **AUTORISE** monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement et monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur adjoint, à émettre tous constats d'infractions relatifs à ces infractions devant l'autorité compétente ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie **MANDATE** M. Turcotte et M. Nihouarn, à agir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-06-145

6.3 Constat d'infraction – Travaux effectués sans permis de déboisement, de mise en place d'une fondation de résidence et d'un garage et installation d'un puits artésien – Lot 5 611 924 du cadastre du Québec

ATTENDU

le rapport d'inspection daté au 5 mai 2021 déposé et préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur adjoint en bâtiment et environnement ;

ATTENDU

qu'il a été constaté lors de l'inspection des infractions à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour des travaux de déboisement et la mise en place de fondation d'une résidence et d'un garage ainsi que l'installation d'un puits artésien effectués sans autorisation sur le lot 5 611 924 situé sur la rue Bob dont la propriétaire est madame Sophie Crevier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie **AUTORISE** monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement et monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur adjoint, à émettre tous constats d'infractions relatifs à ces infractions devant l'autorité compétente ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie **MANDATE** M. Turcotte et M. Nihouarn, à agir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-06-146

6.4 **Constat d'infraction – Travaux effectués sans permis pour la mise en place d'une fondation d'immeuble – Lot 6 376 717 du cadastre du Québec**

ATTENDU le rapport d'inspection daté au 12 mai 2021 déposé et préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur adjoint en bâtiment et environnement ;

ATTENDU qu'il a été constaté lors de l'inspection des infractions à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour des travaux de mise en place d'une fondation d'immeuble effectués sans autorisation sur le lot 6 376 717 situé sur la future rue des Jardins dont les propriétaires sont madame Guylaine Roberge et monsieur Richard Vincent ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie **AUTORISE** monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement et monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur adjoint, à émettre tous constats d'infractions relatifs à ces infractions devant l'autorité compétente ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie **MANDATE** M. Turcotte et M. Nihouarn, à agir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-06-147

6.5 **Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme d'avocats Bélanger Sauvé pour intenter des procédures - lot numéro 5 610 438 du cadastre du Québec (490, 500 et 514, rang du Pied-de-la-Montagne)**

ATTENDU le rapport d'inspection daté au 3 novembre 2020 déposé et préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement ;

ATTENDU que les immeubles situés au 490, 500 et 514, rang du Pied-de-la-Montagne, sont dans des états tels qu'ils peuvent mettre en danger des personnes et ont perdu plus de la moitié de leur valeur ;

ATTENDU que la Municipalité a avisé à plusieurs reprises le propriétaire et qu'aucune mesure n'a été entreprise pour remédier à la situation ou sécuriser les lieux ;

ATTENDU que la Municipalité désire octroyer un contrat de services professionnels à la firme d'avocats Bélanger Sauvé afin qu'elle obtienne une ordonnance de la Cour concernant les immeubles situés au 490, 500 et 514, rang du Pied-de-la-Montagne, le tout selon l'article 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE MANDATER la firme d'avocats **Bélanger Sauvé** afin qu'elle obtienne une ordonnance de la Cour visant les immeubles situés au 490, 500 et 514, rang du Pied-de-la-Montagne, le tout selon l'article 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

Avis de motion

6.6 Avis de motion d'un projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Madame Françoise Boudrias donne un avis de motion d'un projet de règlement à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architectural lors d'une demande de permis ou de certificat pour toute construction, structure ou ouvrage dont la hauteur excède 15 mètres de hauteur, à partir de niveau du sol, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Dans les cas visés par le PIIA, les demandes de permis ou de certificat devront être accompagnées des plans et autres documents requis pour établir que la construction, la structure ou l'ouvrage projeté satisfait les objectifs applicables à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains déterminés par la Municipalité.

Le projet de règlement prévoira également la procédure relativement à la délivrance de tels permis ou certificat, l'exigence de consultation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et la prérogative du conseil municipal d'approuver ou de rejeter les plans soumis.

Madame Françoise Boudrias informe que ledit projet de règlement sera disponible pour consultation à une séance ultérieure.

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-05-148

7.1 Autorisation de la tenue d'un feu d'artifice au Camping Campus

ATTENDU

l'article 4.38 du règlement numéro 507-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances ;

ATTENDU

que l'utilisation de feux d'artifice dans la municipalité nécessite que le demandeur se conforme aux exigences du Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée en obtenant au préalable une entente pour assurer leur présence sur les lieux et acquitter les frais inhérents à une demande d'autorisation pour l'utilisation et l'achat de pièces pyrotechniques à risque élevé ;

ATTENDU

la demande déposée le 1^{er} juin 2021 par madame Sophie Crevier, propriétaire du Camping Campus pour la tenue d'un feu d'artifice le 24 juin 2021 sous contrôle d'un artificier professionnel ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

D'AUTORISER la tenue d'un feu d'artifice au **Camping Campus** le 24 juin 2021 vers 21 h 45 sous le contrôle de l'artificier, Léo Fiorito de Saint-Lin-des-Laurentides, **conditionnellement** à l'approbation du Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée et de l'acquittement des frais inhérents à la demande conformément à l'entente convenue avec le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2021-06-149

8.1 Diffusion de messages radiophoniques – Fête nationale 2021

ATTENDU

l'incapacité de tenir la traditionnelle fête de la Saint-Jean-Baptiste en raison de la pandémie de la COVID-19, la Municipalité a décidé d'opter, pour une deuxième année, de se tourner vers les réseaux de radiodiffusion qui offrent aux municipalités une programmation 100 % Québécoise permettant de diffuser des messages radiophoniques spécialement en lien avec la Fête nationale ;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OPTER pour des commandites et messages 100 % Québec diffusés à la radio **Le O 103,5** du 23 juin 2021 à compter de 18 heures jusqu'au 24 juin 2021 minuit, pour un montant n'excédant pas quatre cent cinquante dollars (450,00 \$) plus taxes ;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant aux postes budgétaires appropriés ;

DE MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Martin Alarie, technicien en Loisirs afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-06-150

8.2 Autorisation de paiement pour la réfection du Centre des loisirs – Certificat de paiement numéro CP-2 – GMI Construction

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la recommandation de paiement de madame Audrey Robert, architecte de Lachance & associés architectes Inc., datée du 1^{er} avril 2021 relative à des travaux de réfection du Centre des loisirs, certificat de paiement CP-2.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement au montant de quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars et cinquante-cinq cents (81 589,55 \$) incluant les taxes et la retenue contractuelle de garantie de 10 % à l'entrepreneur **GMI Construction** relatif à des travaux de réfection du Centre des loisirs – Certificat de paiement CP-2, tel que recommandé par madame Audrey Robert, architecte de Lachance & associés architectes Inc. en date du 1^{er} avril 2021 ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 03-610-00-722 ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2021-06-151

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 23 avril au 21 mai 2021

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 23 avril au 21 mai 2021 tel que préparé par monsieur Gabriel Charette, contremaître du service des Travaux publics.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 23 avril au 21 mai 2021.

Adoptée

2021-06-152

9.2 Octroi d'un contrat de fauchage de fossés pour les rues de la municipalité pour la saison 2021

ATTENDU

l'appel d'offres pour le fauchage de fossés pour les rues de la municipalité demandé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics ;

ATTENDU

les deux offres de services reçues pour le fauchage des fossés pour les rues de la municipalité (44 km), une coupe (fin juin) et le fauchage aux usines municipales :

Entreprises Christian Ducharme		
Rues de la municipalité	44 km	2 200,00 \$
Usines municipales	Taux horaire	95,00 \$

Sylvain Lavallée enr.		
Rues de la municipalité	44 km	3 165,00 \$
Usines municipales	Taux horaire	100,00 \$

ATTENDU

la recommandation de monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit les Entreprises Christian Ducharme ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Entreprises Christian Ducharme** et de lui octroyer le contrat de fauchage des rues de la municipalité pour 44 km totalisant un montant n'excédant pas de deux mille deux cents dollars (2 200,0 \$) plus taxes pour une coupe (fin juin 2021) ;

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Entreprises Christian Ducharme** et de lui octroyer le contrat de fauchage des usines municipales pour un taux horaire de quatre-vingt-quinze dollars (95,00 \$) plus taxes ;

D'AFPECTER la dépense de fauchage des rues de la municipalité au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques créé en vertu du règlement numéro 506-2008 « règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » ;

D'AFPECTER la dépense de fauchage des usines municipales aux postes budgétaires appropriés du fonds d'administration ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

9.3 Octroi d'un contrat de fauchage de fossés pour les routes du ministère des Transports du Québec pour la saison 2021

ATTENDU

l'appel d'offres pour le fauchage de fossés pour les routes du ministère des Transports du Québec demandé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics pour :

- Fauchage des fossés sur les routes du MTQ (25 km) une coupe (fin juin) ;
- Fauchage de 100 mètres sur chaque côté de la route aux 4 intersections :
 - Route Sainte-Béatrix et rang du Pied-de-la-Montagne ;
 - Route Sainte-Béatrix et 7^e rang ;
 - Route Sainte-Béatrix et rue Goyette ;
 - Route Sainte-Béatrix et route 348 ;

ATTENDU

les deux offres de services reçues pour le fauchage des fossés des routes du ministère des Transports du Québec (25 km) et le fauchage de 4 intersections :

Entreprises Christian Ducharme		
Route du MTQ	25 km	1 250,00 \$
4 intersections	100 mètres	190,00 \$
Total		1 440,00 \$

Sylvain Lavallée enr.		
Route du MTQ	25 km	1 635,00\$
4 intersections	100 mètres	135,00\$
Total		1 770,00 \$

ATTENDU

la recommandation de monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Entreprises Christian Ducharme ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Entreprises Christian Ducharme** et de lui octroyer le contrat de fauchage des routes du ministère des Transports du Québec (25 km) et de quatre (4) intersections pour la saison 2021 totalisant un montant n'excédant pas mille quatre cent quarante dollars (1 440,00 \$) plus taxes pour une coupe (fin juin) :

D’AFFECTER ces dépenses au fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques créé en vertu du règlement numéro 506-2008 « règlement concernant la constitution d’un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques », net de toute contribution ou aide financière provenant du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec ;

D’AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d’agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n’est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 26.

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance par visioconférence en direct via la plateforme Zoom, les citoyens souhaitant poser des questions au conseil sur tous les sujets peuvent le faire immédiatement.

Pour ce faire, ceux qui le souhaitent doivent indiquer, dans la boîte de clavardage du logiciel Zoom, qu’ils souhaitent poser une question. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim donnera le droit de parole, à tour de rôle, aux citoyens qui auront un maximum de 3 minutes pour poser leur question. Les membres du conseil municipal y répondront par la suite.

Aucune question n’a été posée.

La période de questions est close à 20 h 26.

2021-06-154

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier

Appuyé par madame Nathalie Lépine

Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 27.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et secrétaire-trésorier